

LES HAUTS ET LES BAS DE L'ARRIÈRE-BAN

Robert Stanfield

Dans toute assemblée législative, les députés d'arrière-ban sont beaucoup plus nombreux que les membres du cabinet, les secrétaires parlementaires et les présidents de comité. Dans cet article, M. Robert Stanfield, cet éminent homme politique aujourd'hui à la retraite, propose des moyens de mettre davantage à contribution, dans notre système parlementaire, les talents des simples députés et donne quelques conseils pratiques pour aider les simples députés à faire le meilleur usage possible de leur temps.

Certains diront que je n'ai pas les qualités requises pour parler des députés d'arrière-ban puisque c'est en tant que chef de mon parti que j'ai accédé à l'Assemblée législative de la Nouvelle-Ecosse en 1948, puis à la Chambre des communes en 1967. Mais si je n'ai jamais eu l'honneur de servir parmi les simples députés, je puis affirmer que j'en sais assez long sur leurs problèmes parce que l'une des tâches les plus difficiles d'un chef de parti est de voir à ce que tous les membres de son caucus soient raisonnablement satisfaits de leur sort.

Au cours de mes trente années en politique, j'ai reçu maintes plaintes de députés mécontents, en particulier au début des années soixante, alors que nous détenions tous les sièges de la Nouvelle-Ecosse sauf quatre. En pareilles circonstances, il est très difficile de convaincre les simples députés du parti au pouvoir qu'ils sont de quelque utilité pour le gouvernement ou l'assemblée législative. C'était pratiquement un travail à plein temps!

De nombreux législateurs se sentent déprimés parce que leur profession est souvent mal vue du public. Des études montrent que les hommes politiques sont souvent considérés comme des êtres amorphes, égoïstes, bavards ou simplement stupides. Il n'y a là rien de neuf de la part du public et je ne pense pas que nous devrions nous en faire outre mesure puisque, un peu comme les avocats, nous faisons partie d'une profession qui force autant l'admiration que le mépris.

Dans la province où j'ai grandi, la profession juridique n'était pas tenue en très haute estime. Néanmoins, pendant le peu de temps où j'ai pratiqué le droit, j'ai été surpris de constater jusqu'à quel point un client peut

avoir de la confiance et du respect pour son propre avocat. Aussi, je pense que nous devrions nous préoccuper surtout de l'opinion que nos propres commettants ont de nous-mêmes. C'est la seule relation qui compte vraiment. Les députés fédéraux ou provinciaux ne devraient jamais se laisser aller à la dépression simplement parce que quelques personnes peuvent avoir une piètre opinion de leur profession.

Les media aussi peuvent être une source de frustration, et certains journalistes peuvent être extrêmement déplaisants. Mais il vaut beaucoup mieux pour sa propre carrière politique, sinon pour sa propre pression sanguine, ne pas trop s'en faire avec la presse et ne pas devenir obsédé par des problèmes de communication. Nous ne devrions jamais tenir pour acquis que la presse en général est contre nous ou contre notre parti. Une telle attitude peut être extrêmement démoralisante. Si vous n'aimez pas les journalistes, ou si vous vous méfiez d'eux, cela paraît et ne facilite aucunement vos rapports avec eux. Les media, après tout, ne sont qu'un facteur parmi d'autres dans vos rapports avec vos commettants et vos collègues. Personnellement, je me suis rendu compte à l'occasion que certains journalistes peuvent devenir très aimables quand on se donne la peine de les connaître et qu'on ne s'en fait pas trop de leurs critiques négatives.

Etant donné le contexte dans lequel travaillent les législateurs, il est évident que les relations avec la famille sont souvent négligées et peuvent devenir une dangereuse source de stress. Les longues sessions mettent les législateurs à rude épreuve, et leur rendement peut fort bien s'en ressentir. Il n'y a sans doute pas de

Robert Stanfield a été premier ministre de la Nouvelle-Ecosse de 1948 à 1967 et chef du Parti progressiste-conservateur fédéral de 1967 à 1976. Le présent article est la version abrégée d'une allocution prononcée en novembre 1980 lors du sixième colloque de l'Association parlementaire du Commonwealth.

solution simple dans ce domaine. J'ai connu des parlementaires de longue date dont le plus vif regret était que leurs enfants aient grandi sans vraiment les connaître. A tout le moins, les corps législatifs devraient se montrer généreux dans les dispositions concernant les déplacements des députés et de leurs conjoints et devraient aussi, je pense, faciliter de quelque manière l'acquisition d'une deuxième résidence. Il n'est pas nécessaire que ce soit un château; l'important est d'aider concrètement les députés à avoir des relations plus suivies non seulement avec leur conjoint, mais aussi avec leurs enfants. Ce n'est certes pas facile, même avec l'aide des corps législatifs, mais je pense qu'un député en a absolument besoin pour pouvoir travailler en toute sérénité.

Quand j'ai commencé à rendre visite aux hommes politiques de l'Ontario, j'ai été étonné de constater que les ministres provinciaux qui emmenaient leur famille avec eux à Toronto se trouvaient aux prises avec de graves difficultés. Ils étaient censés passer la semaine dans une espèce de nid à Toronto, puis rentrer chez eux pour passer la fin de semaine avec leur famille. A mon avis, une telle mentalité témoignait d'une étroitesse d'esprit assez extraordinaire.

Le problème n'est pas le même pour les députés d'arrière-ban, mais c'est une chose à laquelle un député doit songer avant d'accepter un poste au sein du cabinet. Dans la petite province de la Nouvelle-Ecosse, il a toujours été entendu que celui qui entrait au gouvernement devait déménager à Halifax. Il était inhabituel qu'il ne le fasse pas, du moins de mon temps, et j'ai l'impression qu'il en va encore de même aujourd'hui. Dans l'esprit des gens, c'est ainsi que les choses doivent se passer. Le député doit certes rester en contact avec sa circonscription, mais on s'attend à ce qu'il emmène sa famille avec lui dans la ville où il doit travailler. En Ontario, j'ai constaté qu'un ministre pouvait habiter dans n'importe quel coin de la province et essayer néanmoins de diriger un bureau à Toronto. A mon avis, les Ontariens se montraient trop exigeants à l'égard de leurs élus et n'avaient pas une idée juste de ce que pouvaient être les besoins d'un ministre; j'espère que les choses ont quelque peu changé aujourd'hui.

Maintenant, tout député veut se sentir utile, mais pour ce faire, il doit aussi se sentir compétent. Une des choses qu'on apprend en entrant dans une assemblée législative est que le succès n'y est aucunement fonction de celui qu'on a pu connaître jusque-là dans sa vie professionnelle. C'est un monde différent, qui fait appel à des talents différents. Prenons par exemple toute la question de la procédure. Il y a des gens qui siègent à l'assemblée législative pendant des années sans com-

prendre vraiment ce qui s'y passe, ni quand ils peuvent intervenir. C'est un perpétuel casse-tête pour eux. On ne peut vraiment pas être un bon député si on ne comprend pas comment l'assemblée fonctionne ni comment on peut y agir individuellement. Il n'est point besoin que nous soyons tous des experts, mais de nombreux députés considèrent qu'ils ne peuvent maîtriser les règles de procédure parce qu'ils n'ont pas reçu une formation d'avocat. Pourtant, certains des plus éminents spécialistes de la procédure ne sont pas des avocats.



En arrivant à Ottawa, il se peut que le greffier de la Chambre des communes ou quelqu'un d'autre donne une séance d'information à ce sujet, mais ce n'est pas suffisant. Les corps législatifs devraient prendre la chose au sérieux et s'arranger pour que leurs membres étudient à fond la procédure, sinon par un enseignement permanent, du moins par une instruction plus que sporadique. Il ne suffit pas simplement d'organiser une ou deux séances d'information en s'imaginant que les députés vont apprendre le reste par eux-mêmes.

Les parlementaires peuvent aussi se sentir dépourvus devant la grande variété des sujets dont est saisie la Chambre. Les avocats ont peut-être là un avantage: nous sommes habitués en effet à traiter d'affaires dont nous ne savons rien du tout! Mais celui qui a grandi dans un milieu rural, dans un milieu de pêcheurs, ou dans un milieu d'affaires peut se sentir bien impuissant lorsque le débat porte sur une question qui lui est totalement étrangère. Personne ne peut être un expert en tout, mais

on peut certainement trouver un moyen de donner aux législateurs une meilleure compréhension des domaines qu'ils n'ont encore jamais touchés. Certes, il y a tout le personnel attaché aux députés, il y a les séances d'information et les comités du caucus, mais je pense qu'on devrait songer aussi à faire ce qui se fait déjà dans le milieu des affaires. Il existe en effet des écoles où les hommes d'affaires peuvent prendre des cours. Pour notre part, nous nous fions trop à la formation sur le tas. Il faudrait mettre sur pied, peut-être de concert avec une université, une sorte d'institut où le législateur pourrait s'initier à la démarche analytique et aux techniques dont il a besoin pour s'occuper des choses qu'il ne connaît pas parce qu'elles n'ont rien à voir avec la carrière qu'il a menée dans sa vie privée. Les députés auraient une plus haute opinion d'eux-mêmes et se sentiraient beaucoup plus utiles à leurs commettants, à leur assemblée législative et à leur parti s'ils savaient comment se familiariser avec des domaines qu'ils ne connaissent pas. Les gens disent souvent qu'ils sont trop occupés, surtout lorsqu'il s'agit de suivre une formation scolaire traditionnelle. Mais tout le monde est occupé. Qu'à cela ne tienne, je pense que les provinces et le pays ont tout intérêt à ce que leurs députés reçoivent ce genre de formation, et qu'il faudrait même leur accorder une aide financière à cette fin.

Dans le cas particulier du Canada, j'aimerais aussi souligner l'importance d'apprendre la seconde langue officielle. Je n'ai jamais accepté l'argument suivant lequel on n'a pas le temps d'apprendre une langue seconde après avoir été élu. On trouve toujours le temps quand on a la motivation nécessaire. Moi-même, j'ai trouvé le temps quand j'étais chef de l'Opposition parce qu'au Parlement fédéral, l'unilinguisme est un sérieux handicap non seulement dans les débats de la Chambre, mais aussi dans les autres activités des députés.

À l'échelon provincial, les législateurs sont beaucoup plus aptes à représenter leur province aux conférences nationales s'ils parlent et comprennent l'autre langue. Le Canadien anglophone qui, à une conférence, entend quelqu'un discourir uniquement en français n'en garde pas la même impression que si l'orateur s'était exprimé, ne fût-ce qu'en partie, en anglais. L'inverse est tout aussi vrai. J'ai parlé de la question de la compétence. Mais qu'en est-il des possibilités d'utiliser cette compétence une fois qu'elle est acquise, et que dire du sentiment d'utilité qui l'accompagne et qui améliore le rendement du législateur?

De nombreux députés se plaignent du fait qu'ils doivent voter suivant les directives du parti. Ils en viennent à se considérer comme de simples numéros. Il serait

bon, à mon avis, qu'on envisage quelque moyen d'organiser plus de votes libres. J'admets que dans toute session, certains projets de loi font partie intégrante du programme législatif du gouvernement et que ce dernier se doit de les faire adopter. En pareil cas, la discipline de parti est importante. Par contre, il n'y aurait pas de mal à ce que, à l'occasion, quelques députés du gouvernement votent contre les projets de loi qui ne se rattachent pas essentiellement au programme législatif de leur parti, à condition, bien entendu, qu'il ne s'agisse pas d'un vote de confiance.

Je ne dis pas qu'il n'y aurait pas de problèmes, mais les députés d'arrière-ban y gagneraient en dignité s'ils n'étaient tenus de voter suivant les directives de leur parti que lors d'une question de confiance. Il pourrait y avoir des votes libres dans l'opposition aussi. Chose certaine, les députés auraient moins l'impression d'être de simples numéros. Non seulement les simples députés du gouvernement et de l'opposition se sentiraient plus à l'aise, mais tous les membres du Parlement seraient mieux vus du public. Ils auraient l'air plus importants, plus indépendants, plus autonomes. Il faudrait y songer sérieusement.

Les députés se sentent aussi gênés lorsqu'ils se portent candidats à une élection. Prenons par exemple la question du financement des associations de circonscription. Le candidat qui doit compter uniquement sur la caisse du parti en vient à se sentir dépendant et, de fait, son association et sa campagne dépendent presque entièrement des fonds que veut bien lui donner la direction du parti. Les mesures visant à faciliter le financement autonome des associations de circonscription prennent donc ici une très grande importance. C'est pourquoi j'approuve entièrement ce qui s'est fait à Ottawa et en Ontario à ce sujet — et peut-être aussi dans d'autres régions —, à savoir que les contributions aux partis politiques peuvent maintenant être déduites de l'impôt ou faire l'objet d'un crédit d'impôt.

À propos des campagnes elles-mêmes, il est malheureux qu'elles soient aujourd'hui tellement centrées sur les chefs de parti et menées à grands coups de publicité dans les media. Cette façon de faire nuit certainement au moral des autres candidats. Par exemple, si un chef ne vient pas dans une circonscription, le candidat de cette dernière pensera peut-être qu'on le laisse tomber. Quoi qu'il en soit, un candidat ne devrait jamais sous-estimer sa propre capacité de mener chez lui une bonne campagne, en y mettant les efforts voulus. J'insiste sur ce point parce qu'un candidat ne doit surtout pas s'imaginer que ses seules chances de remporter la victoire tiennent au succès de la campagne de presse menée à

l'échelon national ou provincial. Je pense qu'un candidat peut faire beaucoup pour sa propre campagne, en particulier s'il peut compter sur des fonds suffisants.

J'aimerais conclure par quelques remarques sur l'attitude de certains députés à l'égard de leur profession. D'abord, j'ai toujours pensé qu'Edmund Burke avait raison quand il disait, au dix-huitième siècle, qu'un membre du Parlement est le représentant de ses commettants mais qu'il doit, quelle que soit son opinion personnelle sur une question donnée, déterminer ce qui sert l'intérêt du public. Par contre, il est tout à fait possible qu'un député s'éloigne de l'opinion publique au point de faire naître un sentiment d'aliénation entre lui et ses commettants; à la limite, c'est toute la population d'une province qui doute de son assemblée législative, ou toute la population du pays qui perd confiance en son Parlement. Par exemple, au cours de la dernière décennie, le projet de loi fédéral sur les langues officielles n'a pas été compris ni appuyé par l'ensemble du pays. Néanmoins, de nombreux députés se sont prononcés en faveur du projet de loi, sachant très bien que la majorité de leurs commettants l'auraient rejeté si on les avait consultés, du moins jusqu'à ce qu'il leur soit mieux expliqué.

Il y a eu aussi deux débats sur la peine de mort. Là encore, de nombreux députés ont voté pour qu'elle soit abolie parce qu'à leurs yeux, elle devait l'être. Pourtant, ils savaient très bien que 80 pour cent peut-être de leurs commettants voulaient qu'elle soit maintenue. Ces deux événements réunis, bien qu'ils ne se soient pas produits en même temps, mais dans un intervalle de cinq ou six ans, ont peut-être contribué à faire naître un sentiment d'aliénation entre les Canadiens et leur Parlement. Je ne voudrais pas en exagérer la portée, mais le problème est là et demeure une question de jugement. Je pense qu'un gouvernement et un Parlement doivent faire preuve de leadership, c'est-à-dire devancer l'opinion publique dans une certaine mesure. Par contre, s'ils se démarquent trop

de l'opinion publique, non seulement le gouvernement peut se retrouver en mauvaise posture politique, mais la population peut aussi perdre confiance en ses institutions.

Enfin, les députés seront beaucoup mieux armés contre les aléas de la politique s'ils adoptent une bonne attitude devant l'adversité. Il est important de ne pas se prendre trop au sérieux. Quand on entre en politique, il faut savoir qu'il n'y a rien de plus impitoyable que le décompte des voix au soir de l'élection. Ce n'est pas que les gens veulent être méchants, mais le résultat final sera pénible pour tous sauf un. En politique, on frappe tôt ou tard un écueil qui peut être fatal si on n'adopte pas la bonne attitude. Il ne faut jamais se sentir personnellement responsable de sa défaite. Un homme politique doit reconnaître que sa personne n'est pas tellement importante. C'est le peuple qui décide. On peut penser que ses décisions ne sont pas sages, mais quand on regarde les choses avec un certain recul, on se rend compte qu'il y a autre chose dans la vie que de remporter des élections.

Malgré toutes les frustrations et les déceptions de la politique, je ne vois pas comment, au cours de mes trente années de vie parlementaire, j'aurais pu faire meilleur usage de mon temps. Je ne connais pas de carrière qui offre autant d'occasions d'utiliser les facultés mentales qu'on a reçues du bon Dieu. Je ne connais pas de carrière qui mette autant à l'épreuve les ressources physiques et l'endurance. Je ne connais pas de carrière où il faille autant s'armer contre les revers, sous peine de perdre sa stabilité émotive. C'est une carrière fascinante qui fait vraiment appel à toutes les ressources de l'être humain. Je ne regrette rien de ma vie politique, mais j'aimerais que certaines choses soient faites pour rendre cette vie un peu plus facile aux futurs députés, en particulier ceux qui occuperont les banquettes arrières de la Chambre.

(traduit de l'anglais)